

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 28 FEVRIER 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 14-DCM-DGS-025

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE VINGT-HUIT FEVRIER à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard PEZERY, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2014

**OBJET DE LA DELIBERATION : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2014  
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Bernard PEZERY, Nicole VACCA, Frédéric FIORE, Michel MEYER, Emmanuelle NIGRELLI, Yves PARENT, Jacqueline BOTELLAS, Olivier DURAND, Jennifer DELI, Patrick SABETTI, Jean-Louis BARBAROUX, Lionel SICARD, Catherine OLIBE, Agnès MOSCARDINI, Pierre CARTAL, Rachel CASTELLAN, Gérard FORET, Christian GARNIER, Josiane SICCARDI, Hervé STASSINOS, Hélène BISCHOFF, Jean-Claude BRONDINO, Paule CONFORTINI, Alain BOGLIOLO, Roger GELY, Roland JOFFRE, Maryse BASTOUL.

**POUVOIRS** : Sandrine BOFFA-GEX à Nicole VACCA  
Charlotte BERNAT à Olivier DURAND  
Catherine ROGHI-PELLEGRIN à Frédéric FIORE  
Gilles RAMAGE à Jean-Louis BARBAROUX  
Virginie FRANCHI à Jean-Claude BRONDINO

**ABSENTE** : Christine MORICE

**SECRETAIRE de SEANCE** : Rachel CASTELLAN

=====  
**Monsieur Frédéric FIORE, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal les projets de budgets primitifs pour l'exercice 2014.**

En application de la loi du 6 février 1992, le Conseil Municipal a débattu le 31 janvier 2014 des orientations budgétaires à partir d'un rapport introductif qui a présenté les mêmes principes fondamentaux de gestion que les exercices précédents, confirmant définitivement l'ENGAGEMENT de l'équipe municipale depuis 2008. Soit :

1. Une réduction de la pression fiscale
2. La recherche de la performance dans la dépense publique
3. La poursuite de la maîtrise de l'encours de la dette

Ces principes de base sont donc traduits dans les documents budgétaires qui vous sont soumis.

Cette année la Commune a constitué son budget pour réaliser les programmes majeurs d'investissement tout en gardant la solidarité au cœur de son action.

- Un budget qui va au-delà des engagements de campagne (stabilisation des taux) en proposant une diminution du taux de la Taxe d'Habitation et de la Taxe sur le Foncier Non Bâti. La Taxe Foncière et la TEOM seront maintenues à l'identique.
- Un budget qui encadre de la dépense publique, avec une volonté de la maîtriser et d'optimiser son rendement. Dans cette démarche, la qualité du service public demeure la priorité. En prévoyant une dépense constante en matière de fonctionnement à caractère général et une stabilité des dépenses de personnel, notre collectivité souhaite maintenir le cap de sa bonne gestion en se dégageant des marges de manœuvre suffisantes, pour garder des capacités à investir pour l'avenir.
- Un budget qui marque une volonté de rationalisation et de recherche de performance. Une volonté qui doit être partagée, par les élus et le personnel communal afin de faire ensemble les choix nécessaires, permettant à notre Commune d'assurer solidarité et qualité de vie à travers les équipements et services municipaux.
- Un budget qui affiche une nouvelle fois la volonté de maîtriser la dette et de la sécuriser.

**Ces principes nous permettent de renforcer nos choix d'investissement en matière de patrimoine, de conditions de travail des agents et de mise en œuvre de notre programme de mandature.**

Un effort très important d'investissements est réalisé afin d'améliorer le cadre de vie des Pradétans.

Afin de suivre notre politique d'aménagement durable de la Commune, nous investirons à nouveau près de **4 millions d'euros** en dépenses d'équipement.

En cette première année de mandat, la municipalité souhaite continuer à moderniser la Commune, tout en gardant son identité de ville agréable en privilégiant la qualité de vie, et à inscrire les équipements publics dans une perspective de modernisation et de meilleure accessibilité pour tous.

Pour cette première année de mandature, l'opération Cœur de Ville sera finalisée.

En effet, la vaste opération entreprise en 2011 va prendre fin avec la réalisation de la dernière tranche sur l'avenue de la 1<sup>ère</sup> DFL. Dès la livraison de « L'espace Latty » (juin), nous pourrons entreprendre pour un dernier trimestre, les travaux de voirie nécessaire à l'embellissement du « Cœur de Ville ».

Plus globalement et en matière de développement durable, les mises en giration définitives du rond-point Berlioz et des « Bastidons » (100 K€) viendront parfaire la cohérence du Plan de Circulation de la Ville, qui aura en seulement quelques années, porter une amélioration drastique des conditions de circulation dans notre ville.

Dans ce budget 2014, le renforcement des services publics sera à nouveau privilégié.

Après la création nécessaire du service « ALLO MAIRIE » qui aura traité en 2013 près de 2.500 demandes d'intervention, l'équipe municipale fait le choix de renforcer les équipes techniques de proximité, notamment par l'embauche de **5 Contrat d'Avenir** directement affectés dans les Pôles opérationnels. Alliant ainsi qualité de service, réactivité, mais aussi politique sociale de recrutement de jeunes en formation, la Municipalité anticipe le renouvellement de ses cadres, tout en maintenant le cap d'une stagnation de la dépense (012).

**Le lien social** qui est l'une des grandes singularités de la Commune, devra être à nouveau renforcé en portant une attention toute particulière au soutien à la vie associative. Après avoir augmenté de 5% en 2013, la Municipalité augmentera de 10 % l'enveloppe budgétaire au profit des associations (cf. pièce annexée à la délibération). Ces subventions et les aides en ressources humaines ou en matériels sera un point fort de cette année budgétaire. De la même manière et au regard de l'excellence des résultats obtenus en matière sociale et dans l'intergénérationnel, le CCAS sera également doté selon la même progression que les années précédentes (+10%).

2014, sera l'année de l'application de loi sur **les nouveaux rythmes scolaires**.

Ainsi, **la Municipalité fera le choix de la qualité**. L'application de la réforme des rythmes scolaires au Pradet sera opérationnelle dès la rentrée de septembre. L'objectif fixé de concert avec les enseignants, les parents d'élèves, les associations complémentaires de l'école et l'inspection académique est de proposer aux enfants des activités éducatives de qualité, utile et respectueuse du rythme des enfants.

C'est pour cette raison aussi que la Commune consacrera 250 K€ à la rénovation de l'école Jean Jaurès sur cet exercice budgétaire afin de perdurer dans l'effort de valorisation du patrimoine.

Un nouveau réfectoire à « **l'Acacia d'Argent** » devra être bâti afin de proposer une restauration de qualité et sur place à tous les enfants fréquentant l'ALSH tout au long de l'année, les études en seront finalisées afin d'en déterminer le montant précis.

**Sur le plan sportif**, la Maison Régionale du Rugby qui a ouvert ses portes en juin dernier, a déjà marqué notre territoire de son empreinte. Grâce à cette implantation, Le Pradet est devenue une terre d'accueil de l'ovalie et forge une nouvelle identité porteuse. Avec « L'espace des Sports Gu Bianchi », le Pôle sportif « Claude MESANGROAS » est devenu un point-phare de la pratique sportive et du lien intergénérationnel. La réussite effective de la modernisation de ces équipements, conforte l'équipe municipale dans l'idée de réaliser le nouveau Club de Tennis tant attendu par tous les adhérents, sur le terrain de La Diligence.

Des installations qui verront le jour après 8 mois de travaux, et proposeront aux adhérents du club de tennis pradétan 7 nouveaux terrains de tennis, dans un cadre paysager, végétalisé, agréable et autant conçu pour la performance des sportifs que pour les familles désireuses de passer des moments de détente et de convivialité.

Idéalement placé et accessible par tous les modes de déplacements, ce tout nouveau « complexe de raquettes » intégrant 4 courts de Squash, viendra parfaire l'offre de très haut niveau de la Commune en matière d'équipements sportifs. Il deviendra également un qualificatif de prestige pour l'entrée Est de notre Ville (montant intégré dans le BP : 1,7 M€).

**En matière culturelle**, l'effort va se poursuivre. Après la création de la nouvelle salle AIGUIER, la modernisation et la numérisation de l'Espace des Arts, la **réhabilitation de l'OCCAJ** sera enclenchée fin d'année (traitement lors du BS, après finalisation des études).

La rénovation de l'ensemble du bâtiment, comprendra l'amélioration de la Bibliothèque et prévoira **un espace dédié, adapté et valorisant pour les Associations d'Anciens Combattants de la Commune**, un espace pour les associations des Français des 2 rives, ainsi que les logements d'urgence utiles pour toutes personnes ayant subies un accident de la vie (incendie, inondation, difficultés familiales,...).

Cette politique patrimoniale permet d'affirmer une volonté sans faille d'améliorer durablement le cadre de vie de notre ville.

**En matière de développement durable**, le plan de containerisation et de création de poubelles enterrée, et d'incitation au tri sélectif sera prolongé afin de parvenir à un niveau d'équipement maximal sur toute la Commune et assurer la qualité de notre environnement urbain.

Aux fins d'améliorer la sécurité et la sauvegarde de nos plages et de leurs usagers, **la Commune entreprendra la construction de nouveaux postes de secours sur les plages du Pin de Galle et du Monaco**. Cet investissement réalisé en lien avec la DDTM et le Conseil Général permettra d'augmenter encore la qualité des prestations communales en matière d'aménagement du front de mer. Cet effort constant contribue d'ailleurs à l'obtention permanente du label Pavillon Bleu (205 K€ programmés dans le BP en investissement).

Si la Municipalité souhaite développer encore et toujours le niveau et l'efficacité de son service public de proximité, il est nécessaire qu'elle aménage des espaces de travail adaptés et ergonomiques pour ses personnels. Ainsi, la priorité des réalisations sera portée sur la reconstruction du **Centre Technique Municipal (700 K€)**.

La Gestion Informatisée du Temps de Travail opérationnelle dès avril, le développement d'un plan de formation adapté aux besoins de services et des carrières de chacun, la dé-précarisation conséquente de personnels sous contrat, l'évaluation, l'avancement des carrières... contribueront encore en 2014 à la motivation de nos agents et à l'efficacité de notre collectivité au service de tous (40 K€).

L'année 2014 sera de ce point de vue une année de grande proximité des services publics au sein de laquelle le Pradétan, dans sa dimension sociale et culturelle, sera au cœur de l'action municipale.

Ce budget s'inscrit donc dans le cadre d'une gestion budgétaire rigoureuse mais aussi particulièrement ambitieuse, concrétisant les objectifs de qualité de vie et de solidarité sur lesquels nous nous sommes engagés pendant la campagne municipale.

L'ensemble du projet de budget primitif pour 2014 s'élève à la somme de 21 895 126 € (pour 20 851 918 € en 2013) équilibré en recettes et en dépenses.

L'enveloppe consacrée aux dépenses d'équipement en 2014 (emprunts compris) sera de 5 761 538 € (4 635 480 € en 2013)

La prévision de travaux en régie est de 336 900 €.

#### DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PARFAITEMENT MAITRISEES

Les dépenses de fonctionnement sont contenues avec pour objectif de les garder constante en regard du BP 2013 (-0,5%).

Les dépenses de frais de personnel seront en stagnation et portées à 7 985 000 € (pour rappel 7 984 925 € au BP 2013). Le montant des autres charges de gestion est en légère augmentation (1 434 200 € en 2013 pour 1 533 200 € en 2014).

Il convient de noter l'augmentation de la dotation au CCAS qui passe de 80 000 € en 2008 à 230 000 € en 2009, 270 000 € en 2010, 300 000 € en 2011, 315 000 € en 2012, 345 000 € en 2013 à 380 000 € soit une augmentation de + 300 000 € en six ans.

Enfin, le volume des dotations aux associations est très largement augmenté malgré le contexte national, par une affectation de 619 937 € (555 000 € en 2013).

Concernant le Club de Football (USP), il est proposé de ne pas leur demander le remboursement des 10 000 €, liés au montant de la subvention exceptionnelle votée en 2013. En effet, leur plan de redressement ayant été scrupuleusement suivi, il paraît pertinent de continuer à soutenir leur politique sportive.

La prévision des frais financiers diminue à hauteur de 482 800 € et comprend une provision pour tenir compte de la charge d'intérêt afférente à la mobilisation de nouveaux emprunts qui sera réalisée en cours d'année. Le virement prévisionnel à la section d'investissement s'établit à 484 338 € pour 563 230 € l'an dernier.

Hors mouvements d'ordre (dépenses et recettes réelles), la section de fonctionnement du budget principal s'élève à 14 323 450 € (14 381 808 € l'an dernier) en dépenses et 15 796 688 € (15 776 738 € l'an dernier) en recettes.

La section de fonctionnement est décomposée comme suit :

#### En dépenses :

011 :	Charges à caractère général :	4 099 950 €
012 :	Charges de personnel :	7 985 000 €
014 :	Atténuation de produits	158 300 €
65 :	Autres charges de gestion	1 533 200 €
66 :	Charges financières	482 800 €
67 :	Charges exceptionnelles	55 000 €
68 :	Provisions	9 200 €
022 :	Dépenses imprévues	0 €
023 :	Virement à la section d'investissement	484 338 €
042 :	Opérations d'ordre entre sections	1 325 800 €

---

**Total :** 16 133 588 €

## DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT LIMITEES

Les recettes de fonctionnement apparaissent limitées.

Les dotations et participations de l'État sont en diminution (-7%) pour se porter à 2 967 410 €.

Cette diminution des recettes est partiellement compensée par la revalorisation des bases du foncier bâti et non bâti de + 0,9 % prévue par la Loi de finances 2014.

Le montant des impôts et taxes s'élèvera donc à 11 229 978 € contre 11 145 978 € en 2013, soit une progression de + 0,7 %.

L'attribution de compensation allouée par T.P.M. est en légère diminution à 300 000 € par rapport à 2013 (310 000 €);

### En recettes :

70 : Produits des services et du domaine :	1 152 300 €
73 : Impôts et taxes :	11 229 978 €
74 : Dotations et subventions :	2 967 410 €
75 : Autres produits de gestion courante	84 000 €
76 : Produits financiers :	3 000 €
77 : Produit exceptionnel :	150 000 €
013 : Atténuation de charges :	200 000 €
78 : Reprise sur provisions :	10 000 €
042 : Opérations d'ordre (dont travaux en régie)	336 900 €

---

**Total :** 16 133 588 €

## DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A LA HAUTEUR DES PROJETS PHARES

L'enveloppe consacrée aux dépenses d'équipement, y compris les travaux en régie s'élève à 5 761 538 €.

Le programme d'investissement de 2014 se déclinera, pour les dépenses les plus importantes, de la façon suivante :

<i>Opérations d'investissement</i>	<i>Montants prévisionnels</i>
Réhabilitation du CTM	700 000 €
Réhabilitation Jean Jaurès	250 000 €
Etudes diverses	175 000 €
Poste de secours Pin de Galle	175 000 €
Club de Tennis et de Squash	1 700 000 €
Eclairage public	55 000 €
Sanitaires publics	35 000 €

Hors mouvements d'ordre la section d'investissement s'élève à 5 194 638 € en dépenses et 3 721 400 € en recettes et comprend :

**En dépenses :**

Compte 16 : Remboursement du capital d'emprunt pour	988 500 €
Compte 20 : Immobilisations incorporelles pour	247 000 €
Compte 21 : Immobilisation corporelles pour	1 909 138 €

**En recettes :**

Ces investissements seront financés par les subventions pour 1 381 000 €, les dotations diverses (FCTVA-TLE) pour 810 000 €, un autofinancement (021) de 484 338 € et un emprunt d'équilibre de 950 000 €.

Compte 10 : Dotations et fonds divers pour un montant de	810 000 €
Compte 13 : Subventions d'investissement pour	1 381 000 €
Compte 16 : Emprunts et dettes pour un montant de	950 000 €
Compte 27 : Autres immobilisations financières	30 400 €

**LES BUDGETS ANNEXES :**

Pour ce qui concerne les budgets annexes, ceux-ci s'équilibrent en recettes et en dépenses de la façon suivante :

A noter simplement que les budgets des **zones d'aménagement du Village et de la Mounine** ne sont pas présentés. En effet, aucune dépense et aucune recette ne vient abonder ces budgets. Seules seront reprises les écritures en report après le vote de leurs comptes administratifs respectifs.

**BUDGET DE L'EAU**

SECTIONS	DÉPENSES	RECETTES
Investissement	357 470	357 470
Exploitation	151 100	151 100
<b>Total</b>	<b>508 570</b>	<b>508 570</b>

Lors de l'année 2014, la Commune mettra en œuvre une politique de communication et de prévention sur l'économie et le bon usage de cette ressource naturelle, par le biais de l'Office de Tourisme, des Commerçants et des écoles. En investissement, sont prévus les travaux de refonte globale des réseaux d'eau du quartier des Oursinières pour un montant de 250.000 €.

**BUDGET DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS**

SECTIONS	DÉPENSES	RECETTES
Investissement	27 030	27 030
Exploitation	160 000	160 000
<b>Total</b>	<b>187 030</b>	<b>187 030</b>

Au regard de la vétusté d'un des deux bus municipaux et de la mise aux normes nécessaires des sièges, une réflexion est engagée pour apprécier la pertinence de l'investissement pour acquérir un nouveau véhicule.

### **BUDGET DES POMPES FUNÈBRES**

SECTIONS	DÉPENSES	RECETTES
Investissement	14 400	14 400
Exploitation	16 700	16 700
<b>Total</b>	<b>31 100</b>	<b>31 100</b>

Ce budget annexe, prévoit la poursuite de la vente du stock de caveaux qui ont été construits en 2010 et l'étude d'aménagement sur le terrain acquis afin d'y installer de nouveaux caveaux.

**Vous êtes invités à adopter les budgets primitifs de l'exercice 2014 tels que présentés dans les documents joints à la présente délibération et résumés ci-dessus.**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**OUI l'exposé de M. FIORE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-2 à L.2343-2 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

VU le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 31 janvier 2014,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 27 février 2014,

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** chapitre par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement les Budgets Primitifs de l'exercice 2014 par les votes ci-après :

### **BUDGET PRINCIPAL**

**21 Voix POUR**

**8 Voix CONTRE** (Mmes et MM. STASSINOS – GARNIER – SICCARDI – FRANCHI – BRONDINO – BISCHOFF – JOFFRE – GELY)

**3 Abstentions** (Mmes BASTOUL – CONFORTINI – M. BOGLIOLO)

### **BUDGETS ANNEXES**

**29 Voix POUR**

**3 Abstentions** (MM. STASSINOS – GARNIER et Mme SICCARDI)

- **Et approuve l'ensemble des états joints au Budget Primitif 2014**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire, Bernard PEZERY**

Acte exécutoire en application  
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Publié le : .....14 MARS 2014.....

Transmis au contrôle de légalité le :

.....14 MARS 2014.....

*Le Directeur Général  
des Services*

